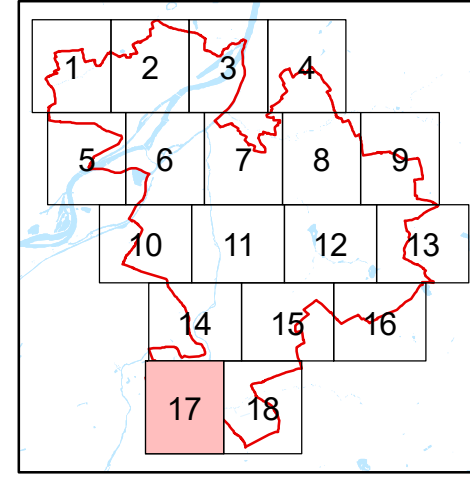


PLAN DE ZONAGE



DOCUMENT GRAPHIQUE

II-1 17

ECHELLE : 1/2000<sup>e</sup>

REVISIONS	MODIFICATIONS	MISES A JOUR	MISES EN COMPATIBILITE
DCM 18/12/2009	DCM 24/09/2009	AMM 21/04/2010	AP 17/05/2010
DCM 27/02/2011	DCM 26/11/2009	AMM 18/01/2011	
	DCM 29/04/2010	AMM 10/03/2011	
	DCM 28/08/2010	AMM 09/09/2012	
	DCM 30/06/2011	AMM 11/12/2018	
	DCM 26/04/2012	AMM 06/02/2020	
	DCM 05/07/2012	AMM 18/02/2014	
	DCM 26/09/2013	AMM 06/05/2011	
	DCM 29/09/2016	AMM 13/01/2022	
	DCM 15/12/2016		
	DCM 06/01/2017		
	DCM 05/02/2014		
	DCM 15/10/2018		
	DCM 10/03/2020		
	DCM 31/05/2021		
	DCM 21/02/2022		

Metz Métropole  
Pôle Planification  
11 boulevard Spénaise

Ville de Metz  
Pôle Urbanisme  
14 route de Thionville

AGURAM  
3 rue Marconi

LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- Protection des captages d'eau
- Plan de prévention des risques naturels - inondations
- Site pollué SSPS Secteur Z1
- Site pollué SSPS Secteur Z2
- Site pollué SSPS Secteur Z3
- RT11 - Port de Metz
- RT1b - Scaillet Agriculture
- RT2 - Campagne mosellane de stockage
- RT3 - UEM Borry
- RT4 - RT5 - RT6 - UEM Chamblère
- RT7 - Larcis Chamblère
- Seuils d'effluents agricoles
- Seuils d'effluents industriels
- Seuils d'effluents domestiques
- Distance ruisseau
- Bis de Vires

- Prescriptions relatives au patrimoine végétal et bâti
- Secteur sauvegardé
- Espace boisé classé
- Plantation à réaliser
- Emplacements réservés et alignement
- Emplacement réservé
- Alignement (servitude d'utilité publique)
- Alignement
- Prescriptions relatives à l'implantation des constructions
- Marge de recul minimale des immeubles
- Implantation obligatoire des immeubles à l'alignement

- Principe de création de place
- Principe de station T.C.S.P.
- T.C.S.P. tracé de principe
- Cheminement piétonnier, tracé de principe
- Piste cyclable, tracé de principe
- Principe de création ou de prolongement d'une voie
- Principe de création d'une voie à dominante mixte
- Zone délimitée par les tracés de principe et les mesures prévues par l'article 284-2 de la LOTI
- Grands équipements localisés : site d'implantation et emprise indicatifs

- Tracé fixe d'une voie
- Bandes énergétiques
- Emprise minimale d'une voie
- Dimension minimale d'une passerelle
- Principe de masse boisée
- Espace public aménagé en parc ou espace vert pouvant accueillir les équipements et les services autorisés par le règlement
- Autre
- Chemin piéton à conforter ou à créer
- Chemin piéton existant à maintenir

